

Monsieur Thomas J. Mulcair,  
Ministre du Développement durable,  
de l'Environnement et des Parcs.  
Edifice Marie-Guyart,  
675, boul. René-Lévesque Est,  
30<sup>e</sup> étage,  
Québec (Québec)  
G1R 5V7



Cabinet du ministre  
l'Environnement

2005 -04- 0 5

Monsieur,

Nous désirons qu'il y ait la tenue d'une audience publique relativement au projet du parc éolien Baie-des-Sables.

Nous ne tenons pas à nous opposer à l'essence même du projet mais bien à un aspect particulier: l'augmentation du transport, de l'achalandage, des véhicules lourds sur le de Baie-des-Sables amenant des problèmes récurrents de poussière constante en été (vu que l'épandage de calcium liquide est nettement insuffisant, tel qu'indiqué par un rapport de la S.Q., rapport ci-inclus.)

Veuillez agréer, monsieur le Ministre, nos sentiments distingués,

En foi de quoi, c'est signé à Baie-des-Sables le vingt-huit mars 2005:

(Aussi véhicules  
de Promenade)

*Michel Massé*  
*Denis L. Massé*



DISTRICT DU-BAS-SAINT-LAURENT – GASPÉSIE – ÎLES-DE-LA-MADELEINE  
393, rue Vanier  
Rimouski (Québec)  
G5L 8X1

Votre dossier :  
Notre dossier :

**Rimouski, le 15 octobre 2002**

Monsieur Michel Morissette

**Objet: Plainte concernant un problème de circulation de véhicule lourd**

Monsieur,

J'ai pris connaissance de votre lettre adressée au ministre des Transports le 26 juillet 2002, concernant le problème qu'engendre la circulation de véhicule lourd près de votre résidence.

Depuis que vous avez signifié votre problématique à notre poste de la Sûreté du Québec de la MRC de Matane, plusieurs actions furent entreprises pour régler ce problème:

- Sensibilisation des compagnies de transport.
- Demande d'épandage de calcium liquide auprès de la municipalité.
- Surveillance et opération policières par les patrouilleurs de la Sûreté du Québec.
- Implication du policier parrain de votre municipalité, l'agent Francis Rivard (9089).

De plus, monsieur Marc Grant du ministère des Transports à Matane informera le maire de votre municipalité sur les procédures à entreprendre pour interdire l'accès aux véhicules lourds sur cette partie du territoire.

Soyez assuré que je continuerai à assurer un suivi dans ce dossier et que vous serez tenu au courant par l'entremise de notre directeur du poste de la MRC de Matane.

Espérant répondre à vos attentes.

**Le chef intérimaire du Bureau de la surveillance du territoire,**

  
Claude Blais, capitaine

CB/cl

---

☎ 418-721-7238 ☎ 418-721-3909

*N 47 de Solus*



Longueuil, le 12 avril 2005

M. Thomas J. Mulcair  
Ministre du Développement durable,  
de l'Environnement et des Parcs  
Edifice Marie-Guyart Est 30<sup>e</sup> Étage  
675 boul René-Lévesque  
Québec (QC) G1R 5V7

**Objet : Demande d'audience publique  
Projet de parc éolien Baie-des-Sables**

Monsieur le Ministre,

La présente est pour demander la tenue d'une audience publique relativement au projet cité en rubrique conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement et au Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement en raison de l'importance de ce projet pour le développement durable des régions du Bas Saint-Laurent et de la Gaspésie.

En tant que partenaire du milieu, Cartier énergie éolienne, initiateur du projet, sollicite une audience publique afin de répondre à toutes les questions des populations de Baie-des-Sables et de Métis-sur-Mer et de recevoir leurs opinions sur le projet.

Si vous décidez de donner un mandat au BAPE de tenir des audiences publiques, nous souhaitons que celles-ci débutent dans les plus brefs délais, afin de respecter l'échéancier que nous impose Hydro-Québec, soit la production d'énergie éolienne dès le mois de décembre 2006.

En espérant le tout conforme, veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Finn Greflund, ing.  
Président, Cartier Énergie Éolienne

FG/dg



# Listuguj Mi'gmaq Government

Gespe'gewaq (THE PEOPLE OF THE LAST LAND)

06 May 2005

Via Fax and By Mail

M. Thomas J. Mulcair  
Ministre du Développement durable,  
De l'Environnement et des Parcs  
675, boul. René-Levesque Est., 30e Etage  
Québec(Québec) G1R 5V7  
Fax: 418 643 4143

Dear Mr. Minister,

The aboriginal community of Listuguj has been made aware of the public announcement by the Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) regarding the wind power development undertaken by Cartier Wind Energy (AVV) Inc. for the project located at Baie-des-Sables, near the community of Matane, Quebec.

We wish to express a dire need to have our concerns heard and addressed during this environment review process. Considering the fact that neither the Quebec Government nor Hydro Quebec Distribution had consulted us as stakeholders of our territorial and ancestral lands upon which this project is being developed, we must, at this time, request that these proceedings take into account the many concerns and issues we have about this project, which will impact our way of life and sustainability.

Consequently, the Mi'gmaqs of Listuguj wish be scheduled for a date and time during these hearings to voice our concerns on the environment and social impacts this project represents to us. We trust you will understand and appreciate the grave concerns we have and will afford our people an opportunity to express them in very explicit terms.

Please feel free to contact my office at your earliest convenience to establish a time frame to facilitate these discussions and presentations. Thank you for your kind and prompt attention to this matter.

Respectfully,

Chief of the Listuguj Mi'gmaq

cc: Hon. Minister Pierre Corbeil, MRN (Via Fax: 418 643 7524)  
Right Hon. Premier Jean Charest, PLQ (Via Fax: 418 646 1854)  
Hon. Minister Nathalie Normandeau, Min. Municipal Affairs and Regions  
(Via Fax: 418 643 1795)  
Hon. Minister Geoffrey Kelly, Min. Native Affairs (Via Fax: 418 643 4965)

PEACE AND FRIENDSHIP THROUGH UNITY AND DIVERSITY FOR PROSPERITY AND PROGRESS.



Rimouski, le 10 mai 2005

Monsieur Thomas J. Mulcair  
Cabinet du Ministre  
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart  
675, Boulevard René-Lévesque Est, 30e étage  
Québec (Québec)  
G1R 5V7

**OBJET : projet de parc éolien à Baie-des-Sables**

Monsieur le Ministre,

Depuis un bon moment déjà, nous suivons avec intérêt les projets de développement de parcs éoliens dans la région du Bas-Saint-Laurent dont celui prévu à Baie-des-Sables dans la M.R.C de Matane, celui-ci faisant l'objet de cette présente demande d'enquête et d'audience publique sous l'égide du Bureau d'audience publique sur l'environnement (BAPE).

En effet, le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent (CRE BSL) estime qu'il existe d'importantes lacunes quant aux connaissances des impacts environnementaux que ce projet de parc éolien risque d'entraîner. À ce titre, notons entre autres notre connaissance encore très fragmentaire de l'avifaune et des corridors de migration d'oiseaux dans ce secteur. De plus, dans un contexte où d'autres parcs éoliens sont déjà en opération ou projetés dans les municipalités proches, il serait approprié que ce projet soit évalué en fonction d'un plan d'ensemble et que les critères de sélection pour sa réalisation et sa viabilité intègrent les aspects environnementaux et socio-économiques plutôt que le seul aspect tarifaire. Cela, d'autant plus, que nous appréhendons plusieurs impacts qui découleront directement de cette nouvelle production sur le territoire, impacts qui pourraient s'avérer en contradiction avec les principes du développement durable.

C'est donc dans un souci d'assurer un développement durable à la région d'abord, et ensuite, à la production éolienne, que le CRE BSL considère que le processus décisionnel profiterait d'une analyse plus globale des composantes économique, environnementale et sociale de ce projet de développement. Surtout qu'après consultation de l'étude d'impact effectuée par Pesca Environnement et Hélimax Énergie pour le compte de Cartier Énergie Éolienne Inc, promoteur, force est de constater que des avis déjà émis par une commission d'enquête du BAPE sont demeurés sans suite. Rappelons que cette commission avisait dans son rapport de mars 2004, concernant les parcs d'éoliennes des monts Copper et Miller à Murdochville, que : « ... le ministère de l'Environnement devrait définir un cadre d'évaluation des projets dont les exigences conduiraient à une protection équivalente des milieux, que les projets soient soumis à une autorisation en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement ou en vertu de la procédure d'évaluation et des impacts sur l'environnement ».

Notons de même que la commission était d'avis, en ce qui concerne les impacts sur l'avifaune, que : « ... l'acquisition de connaissance liée aux corridors de migration est complexe et nécessite une expertise particulière, du temps et la mise à contribution de ressources significatives ». Elle énonçait que cette connaissance « ... est essentielle à une évaluation adéquate des impacts sur l'environnement des projets de parcs d'éoliennes et à leur aménagement optimal ». De l'avis du CRE BSL et d'experts consultés, les inventaires ornithologiques et la connaissance de la biodiversité de l'avifaune de passage dans ce secteur, de même que le degré de sévérité des impacts environnementaux sur ces variables, tels que présentés dans l'étude d'impact de Cartier Énergie Éolienne Inc., sont lacunaires et trop incomplets.

De plus, rappelons que lors de la séance d'information tenue à Baie-des-Sables le 11 avril 2005, des citoyens ont exprimé des inquiétudes quant aux impacts que ce projet aura sur leur environnement, soit sur le territoire forestier ou agricole. De même, certains s'inquiètent que les retombées économiques dans les localités visées ne soient pas suffisantes. À ces effets, le BAPE était d'avis « ... qu'il serait approprié que la société d'État, de concert avec les promoteurs de parcs d'éoliennes, convienne d'ententes avec les gouvernements locaux dont l'objectif serait d'assurer à long terme des retombées financières adéquates en compensation des inconvénients subis », mais aussi « ... qu'une partie des bénéfices engendrés par la production d'énergie éolienne pourraient servir à soutenir les aspirations de développement local et régional des communautés d'accueil ... ». Pour ces raisons, le CRE BSL tient à ce que cet autre avis du BAPE soit suivi, à savoir, « ... de tenir une consultation publique sur le développement de la filière éolienne dans la MRC de Matane... ».

...3

Au terme de nos démarches, nous souhaitons vous adresser formellement cette demande d'audiences publiques sous l'égide du BAPE. Compte tenu de l'ampleur et de l'importance des préoccupations environnementales, sociales et économiques exprimées par la communauté, le CRE BSL demande que celles-ci soient prises en considération lors d'un processus démocratique, transparent et impartial.

Espérant que vous serez en mesure d'accorder une suite favorable à cette requête, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Ministre, nos salutations très cordiales.

La présidente,



Luce Balthazar, pour Josée Martineau

Le CRE BSL est un organisme à but non lucratif fondé en 1977 et qui est supporté financièrement par une subvention statutaire accordée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec. Sa mission essentielle consiste à favoriser la concertation régionale en matière de protection environnementale et de promotion de développement durable. Les principaux dossiers du CRE BSL touchent, les thèmes de la forêt, de l'agriculture, de la gestion de l'eau, des matières résiduelles et de l'énergie.